



## contrat écourté mais heures supplémentaires calculées sur l'ancienne période du contrat

Par riri67, le 27/07/2023 à 18:12

**Bonjour**

J'ai signé un contrat d'intérim pour 5 jours à 35 heures. Le client a mis fin à la mission le soir du 4e jour. J'avais fait 37 H. Il ne veut me payer que 2 h en sup car la semaine fait 35 h normalement. Je dis qu'il a ramené le nombre de jours normaux de 5 à 4. Et le nombre d'heures normales aurait du être ramené de 35 à 28. Ce qui me ferait 9 H sup. Pour moi il ne peut pas calculer la moyenne sur 5 jours alors que le contrat ET le travail ne se sont déroulés que sur 4.

**Merci**

**CG du forum marques de politesse**

Par Marck.ESP, le 28/07/2023 à 06:32

Bonjour,  
Il faudrait soumettre ce sujet avec la société d'intérim...

Par riri67, le 28/07/2023 à 07:01

l'agence s'adosse à l'article du code du travail qui dit que les heures supplémentaires sont calculées sur une semaine.

Par miyako, le 28/07/2023 à 21:59

Bonjour,

[quote]

l'agence s'adosse à l'article du code du travail qui dit que les heures supplémentaires sont

calculées sur une semaine.

[/quote]

Elle a raison la semaine c'est 35 heures ,vous avez fait 37heures ,donc 2 heures heures sup.La semaine va du lundi au samedi .

Cordialement